

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 5-0512 rév. 13**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

GLOBAL Certification (R)
40 rue du séminaire
Centra 438
94626 RUNGIS CEDEX

SIREN : 383406410

satisfait aux exigences de la norme / *fulfils the requirements of the standard*
NF EN ISO/CEI 17065:2012
et aux règles du Cofrac / *and Cofrac rules*

pour les activités de / *for activities of*

Certification de services et d'autres prestations / *Services certification*

réalisées par l'entité ci-dessus désignée et le(s) site(s) éventuel(s) situés aux adresses ci-dessous /
performed by the above mentioned entity and the site(s) at the addresses below :

/

et précisément décrites dans la ou les annexes techniques suivantes / *and precisely described in the following technical appendix :*

5-0512 rév. 13

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation / *Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / <i>granting date</i> : 12/09/2019 Date de fin de validité / <i>expiry date</i> : 30/09/2023
--

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Directrice de Section,
The Section Director,

Nathalie SAVEANT

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de son annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 5-0512 Rév 12. *This certificate cancels and replaces the certificate N° 5-0512 Rév 12.*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the French text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

Section Certifications

**ANNEXE TECHNIQUE
TECHNICAL APPENDIX**
N° 5-0512 rév. 13

 Organisme accrédité / *Entity accredited* :
GLOBAL Certification (R)

 Pour : **GLOBAL Certification (R)**

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante # / <i>Certification of firms which realize asbestos treating works</i>
--	---

Services <i>Services</i>	Identification du référentiel <i>Standard identification</i>
Prestation de traitement de l'amiante	Référentiel constitué par la norme NF X 46-010 pour les critères et par la norme NF X 46-011 pour les modalités de contrôle

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des organismes de formation à la prévention des risques liés à l'amiante # / <i>Certification of training in the prevention of risks related to asbestos</i>
--	---

Services <i>Services</i>	Identification du référentiel <i>Standard identification</i>
Délivrance de la formation et de l'attestation de compétence pour les travailleurs réalisant les activités relevant du 1° de l'article R4412-94 du code du travail	Modalités de certification des organismes de formation établies en prenant en compte le décret du 4 mai 2012 et l'arrêté du 23 février 2012 abrogeant l'arrêté du 22/12/2009, précisé par le Document Questions-Réponses en vigueur de la Direction Générale du Travail, définissant les modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des organismes de formation des Coordonnateurs Sécurité Protection Santé (CSPS) # / <i>Certification of training in the Safety Protection Health Coordination</i>
--	--

Services <i>Services</i>	Identification du référentiel <i>Standard identification</i>
Délivrance de la formation et de l'attestation de compétence pour les coordonnateurs de sécurité et de protection de la santé	Modalités de certification des organismes de formation établies en prenant en compte l'arrêté du 26 décembre 2012, précisé par le Document Questions-Réponses en vigueur de la Direction Générale du Travail, relatif à la formation des coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé et à celle des formateurs de coordonnateurs ainsi qu'aux garanties minimales que doivent présenter les organismes en charge de ces formations dans le cadre de la procédure d'accréditation-certification.

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des organismes de formation des Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR) # / <i>Certification of PCR training</i>
--	--

Services <i>Services</i>	Identification du référentiel <i>Standard identification</i>
Délivrance de la formation et du certificat de formation de personne compétente en radioprotection	Modalités de certification des organismes de formation établies en prenant en compte l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des organismes évaluateurs délivrant l'attestation d'aptitude mentionnée à l'article R 543-106 du code de l'environnement # / <i>Certification of assessment bodies issuing certificate of ability referred to article R 543-106 of environmental code</i>
--	---

Familles Catégories de services <i>Services categories</i>	Services <i>Services</i>	Identification du référentiel <i>Standard identification</i>
Famille n°1 : les équipements de réfrigération, de pompe à chaleur et de climatisation (hors systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route)	Délivrance de l'attestation d'aptitude mentionnée à l'article R 543-106 du code de l'environnement	Modalités d'attribution de la certification des organismes évaluateurs dans le cadre des articles R.543-75 à R.543-123 du code de l'environnement », en application de l'arrêté du 13 octobre 2008 relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R.543-106 du code de l'environnement
Famille n°2 : les systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route	Délivrance de l'attestation d'aptitude mentionnée à l'article R 543-106 du code de l'environnement	Modalités d'attribution de la certification des organismes évaluateurs dans le cadre des articles R.543-75 à R.543-123 du code de l'environnement », en application de l'arrêté du 13 octobre 2008 relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R.543-106 du code de l'environnement

Date de prise d'effet / *Granting date* : **12/09/2019**

La Responsable d'accréditation,
The Accreditation Manager,

Hélène TAGZOUT

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document cofrac CERT CPS INF 02 disponible sur www.cofrac.fr

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 5-0512 Rév. 12. *This technical appendix cancels and replaces the technical appendix 5-0512 Rév. 12*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr